

	ASSURANCE-QUALITÉ MANUEL DE PRÉLÈVEMENTS Chapitre 2 : Documentation Section : Annexes Biochimie	AN-MPR-B-001
		VERSION 06.1 2021-11-22
Collecte des urines de 24 heures		STATUT : <u>ACCEPTÉE</u>

Ne pas uriner directement dans la cruche. Utiliser un contenant propre et transvider lentement dans la cruche.

Certaines cruches possèdent un liquide ou une poudre (agent préservatif). NE PAS JETER ce liquide ou cette poudre.

Instructions

1. Au lever, uriner **DANS LA TOILETTE**.
2. Noter l'heure où vous urinez.
3. Recueillir ensuite l'urine de **TOUTE** la journée, de la soirée et de la nuit jusqu'au lendemain matin à l'heure où vous avez uriné la première fois.
4. **CONSERVER** la cruche des urines **AU FROID** pendant toute la collecte

N.B. :	Si demande de clairance créatinine mesurée, ne pas oublier de faire un prélèvement sanguin pour faire la créatinine sérique.
---------------	--

Exemple

Uriner la première fois à 7 h et jeter cette urine. Recueillir toutes les urines jusqu'à 7 h le lendemain matin.

Note

- Il est important de recueillir **TOUTE** la quantité d'urine des 24 heures.
- À la fin de la cueillette, apporter ces urines au laboratoire et mentionner sur la réquisition toute miction perdue.
- Si des collectes sont demandées sur plus de 24 heures, répéter la procédure.
- Voir feuillet instructions *F-MPR-003-COLLECTE DES URINES DE 24H*

RÉVISION

2013-01-18 : Pierre Lachance, MD, FRCPC, spécialiste en biochimie médicale

2017-09-21 : Jonatan Blais MD, MSc, FRCPC, spécialiste en biochimie médicale

2021-11-22 : Harmonisation nomenclature régionale

Rédigé par : Marie-Josée Dufour, T.M	Vérifié par : Jonatan Blais, MD Biochimiste	Approuvé par : Arleen Jacques, coordonnatrice clinico- administrative des services de biologie médicale	Date d'entrée en vigueur : juillet 2012	Page 1 sur 33
---	---	---	--	---------------